



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 20 juillet 2021

L'an 2021, le 20 juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 16 juillet 2021.

**Présents :** M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON (pouvoir de Mme GOUJON), Mme Véronique PARRATON, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET (pouvoir de Mme DEBARD), M. Olivier ABRIAL, M. David LAURENT, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD (pouvoir de Mme REVOL), Mme Marina ALBANO, M. Eric PERRET

**Excusés :** Mme Sylvie DEBARD (pouvoir à Mme RAVET), Mme Aurélie REVOL (pouvoir à M. PERRAUD), Mme Morgane GOUJON (pouvoir à M. BESSON)

**Secrétaire de séance :** Mme Colette MASNADA

En ouverture de séance M. le Maire communique un courrier de la Préfecture daté du 6 juillet déclarant officiellement recevable la proposition de créer deux Maisons France Services multi-sites (MFS) dans le Canton, soit une MFS Bresse-Vallons/Montrevel et une MFS Polliat/Attignat. L'État demande aux quatre communes de répondre à ses exigences listées dans un cahier des charges. Polliat et Attignat vont chacune aménager un lieu d'accueil et coordonner leurs horaires de sorte qu'un usager pourra se rendre à la MFS d'Attignat lorsque celle de Polliat sera fermée et inversement. Les deux communes envisagent aussi de partager une ressource spécialement formée.

Le Conseil adopte les comptes-rendus de mai et juin à l'unanimité.

### **Finances – Demande de subvention au Conseil départemental**

M. le Maire présente le dispositif de contractualisation du Département venant en aide aux communes sur plusieurs thématiques (équipements structurants, voirie, transition écologique, sécurité...). A l'unanimité le Conseil sollicite des subventions au titre du réaménagement de la Mairie et du déploiement de la vidéoprotection en 2022, et déclare ses projets d'ilot scolaire et de récupération d'eaux pluviales des bâtiments sur les années 2023 et suivantes.

### **Restaurant scolaire – Convention avec le Basket-Club**

Mme SOCHAY explique que le fonctionnement de la cantine nécessite la présence d'environ 17 agents sur un temps méridien très court (2h/jour d'école) et qu'il s'avère difficile de pérenniser le personnel même en proposant des heures supplémentaires. La Commune a aujourd'hui la possibilité de compléter ses effectifs grâce à une convention avec le Basket club portant sur la mise à disposition d'un salarié durant l'année scolaire 2021-2022, en plus du partenariat préexistant avec l'ASA Foot (1 à 3 intervenants). Ces animateurs ont déjà

l'expérience d'encadrement d'enfants à l'occasion des activités associatives. Le Conseil valide à l'unanimité la conclusion de ces deux conventions.

### **Environnement – Avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole**

La Préfecture invite le Conseil municipal d'Attignat à s'exprimer sur le dossier d'enregistrement et le plan d'épandage élaborés par la SAS Jugnon Biogaz, en vue de l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole au lieu-dit « Les Merciers » principalement à Viriat et en partie sur notre Commune. Ce procédé transforme les déchets verts et le fumier en gaz réinjecté ensuite dans le réseau de distribution. Les risques liés au stockage paraissent limités car il s'agit de faibles quantités. Les matières premières et digestats sont charroyés principalement au printemps et à l'automne. Les membres de la commission « transition écologique » ont étudié le dossier avant la séance.

Après discussion, le Conseil émet un avis favorable en sollicitant la tenue de points de suivis d'exploitation, à l'initiative de la Commune ou de la SAS Jugnon Biogaz, sur toutes les externalités éventuelles de cette activité notamment vis-à-vis de la voirie, afin de définir le cas échéant des actions d'amélioration. Le Conseil regrette en outre que la consultation de la Commune, s'agissant d'une installation située sur son territoire ou en limite, intervienne postérieurement à la délivrance des diverses autorisations. L'avis est adopté par quinze voix pour et sept abstentions. M. LAURENT n'a pas pris part à cette délibération.

### **Administration – Règlement général sur la protection des données**

M. le Maire informe le Conseil qu'un cabinet juridique contrôle la conformité des systèmes d'information avec le règlement européen sur la protection des données. Un référent indépendant sera nommé. Mme SOCHAY ajoute que les parents ne peuvent plus consulter ou ajouter d'informations médicales sur le logiciel de cantine suite à une décision unilatérale de l'éditeur envers tous ses clients.

### **Budget – Décision modificative**

Mme RAVET expose qu'un columbarium supplémentaire sera installé dans l'extension du cimetière afin d'accueillir les urnes actuellement inhumées dans le columbarium provisoire. Les transferts s'effectueront dans le respect de la législation et en présence des familles préalablement averties. Le Conseil vote un crédit de 10 k€ à l'unanimité. La Commune s'attèlera ensuite à rénover l'enceinte et les WC publics.

### **Associations – Information sur les modalités de vote des subventions**

A titre informatif M. le Maire livre la réponse du Ministère de la Cohésion des territoires à la question d'un sénateur au sujet des associations : « *Un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association. Il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote* » (paru au Journal officiel du Sénat le 10 juin 2021). Les conseillers membres d'association peuvent donc participer aux commissions d'attribution mais ne doivent pas prendre part aux votes pour lesquels existerait un conflit d'intérêts.

### **Autres délibérations**

Le Conseil, à l'unanimité,

- Conclut une convention de groupement de commande avec le Grand Bourg pour l'aménagement des quais de bus du futur giratoire de Crangeat.
- Prononce l'admission en non-valeur de dettes anciennes d'un montant total de 463,80 euros sur proposition de la Trésorerie.
- Détermine les conditions de gratification des stagiaires ayant donné satisfaction.

### **Rapports du Maire, des adjoints et des conseillers**

#### François BESSON, 2<sup>e</sup> adjoint

La commission « cadre de vie » se réunira le 1er septembre.

Les vœux de la municipalité auront lieu le 8 janvier 2022.

#### Hervé BUATIER, 4<sup>e</sup> adjoint

*M. le Maire et M. BUATIER* ont rencontré le promoteur, le bailleur social et le service ADS de l'Agglomération au sujet du projet architectural du « Champs ». 24 logements sociaux seront répartis en trois ensembles collectifs de niveau R+1. Les travaux débuteront en 2022.

Journée-découverte des associations le 4 septembre sur plusieurs sites

Rencontre nouveaux habitants le dimanche 19 septembre

Vogue, fête foraine et feu d'artifice le 25 septembre

Prochain conseil municipal le 21 septembre

La Secrétaire de séance,  
Colette MASNADA

Le Maire,  
Walter MARTIN